



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Alain-Louis MIE (représentant Mme Michèle BROSSARD), M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Marie URLACHER (représentant de M. Jean-Claude BOSONNET à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Dominique CONORT (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

Mme Michèle BROSSARD représentée par M. Alain-Louis MIE
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Claude BOSONNET représenté par M. Jean-Marie URLACHER

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 juin 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

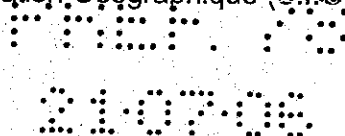
Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2006.06.09 – Marché relatif à l'acquisition d'un système d'information géographique

□ M. MERTIAN DE MULLER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Le Bureau, dans sa séance du 26 janvier 2005, a adopté le principe de la constitution d'un groupement de commande avec la ville de Versailles, coordonnateur du groupement, pour la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.).



La procédure utilisée pour ce marché est le dialogue compétitif. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 7 mars 2005 au bulletin officiel des annonces de marchés publics et au journal officiel de l'union européenne.

Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

- critère n° 1 : qualité technique de l'offre au vu des besoins du groupement de commandes, notamment sur la richesse fonctionnelle et la puissance des outils, ainsi que la capacité à s'intégrer dans le système existant ;
- critère n° 2 : qualité des services et prestations proposés au vu des besoins exprimés ;
- critère n° 3 : qualité et pertinence de la méthodologie proposée ;
- critère n° 4 : prix des prestations ;

La commission d'appel d'offres du coordonnateur du 7 mars 2006 a désigné la société ESRI France comme attributaire de ce marché pour un montant de 184 261,02 € H.T soit 220 376,18 € T.T.C.

Par délibération du 30 mars 2006, le Conseil municipal de la ville de Versailles, coordonnateur du groupement, à autoriser la signature du marché avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offre.

Il convient que la communauté de communes du Grand Parc en tant que membre du groupement, autorise également le coordonnateur à signer le marché avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. *autorise le coordonnateur du groupement à signer le marché avec la société ESRI France pour un montant de 184 261,02 € H.T.*
2. *dit que le coordonnateur du groupement fait l'acquisition du système S.I.G et refacture à la communauté de communes du Grand Parc à hauteur du montant prescrit dans la convention de services partagés conclue entre la ville de Versailles et la communauté relative à l'exécution de missions de soutien logistique des systèmes d'information.*
3. *dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 020 205 20 : « administration générale ».*

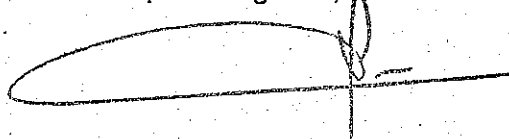
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

PARC 20
21.07.06